

Monique LE CLEZIO

Castelru

22530 SAINT GUEN

Mél : monique.leclezio@orange.fr

Le 9 octobre 2018

A Madame le Commissaire enquêteur
Enquête publique préalable à la déclaration
d'utilité publique
mise à 2x2 voies RN 164
Tronçon Caurel-Mûr de Bretagne-Colmain

Madame le Commissaire enquêteur,

Suite à l'examen des documents mis à notre disposition pendant l'enquête publique concernant le projet de mise à 2x2 voies de la RN 164 section Caurel-Mûr de Bretagne Colmain, je vous soumetts mes observations sur

- 1- Le projet d'aménagement
- 2- Le paysage
- 3- Les mesures de compensation
- 4- L'impact sur le tourisme

1 LE PROJET D'AMENAGEMENT

D'Ouest en Est

. Abandon du demi-échangeur de Caurel

Je regrette que la promesse faite à plusieurs reprises par l'Etat dans le cadre du précédent projet ne soit pas respectée. En effet, l'ensemble des véhicules qui fréquentent le site de Beau-Rivage se verra obligé de sortir à l'échangeur de Toulhouze, sans avoir aperçu le lac en amont. L'accès aux sites majeurs du lac a toujours été complexe, il le sera d'autant plus si une signalétique performante n'est pas mise en œuvre. Je suis convaincue que cela pourra avoir un impact économique négatif pour les professionnels (restaurateurs, hébergeurs, acteurs de loisirs...).

. Sortie de l'échangeur de Toulhouze en direction de Mûr de Bretagne et de Caurel :

Le rétablissement créé devra avoir un gabarit approprié afin que le flux de véhicules en direction de Caurel et Mûr de Bretagne soit absorbé et afin d'éviter que les voitures ne soient tentées d'emprunter la route du Quélo pentue et sinueuse qui aboutit dans la rue des ardoisiers zone d'habitation.

.Echangeur Est

Son déplacement vers l'Ouest par rapport au précédent projet va dévier les flux de camions sortant de la zone d'activité de Guergadic en direction de Loudéac-Rennes et Paris vers le village de Curlan, les amenant à franchir le carrefour de Pont Quémer et à reprendre la route départementale N° 35 en direction de Saint Brieuc pour reprendre la 2x2 voies, passant dans le nord du village de Curlan. Le trajet est allongé par rapport au projet antérieur, de plus, y gagne-t-on en sécurité au carrefour de Pont Quémer ?

Une autre hypothèse pourrait conduire les véhicules lourds à reprendre l'actuelle RN 164 en direction de Loudéac pour aller chercher l'échangeur de Bel Air ou celui de Guerlédan en passant dans le bourg de Saint Caradec.

Parallèlement ce projet ne règle pas la circulation des camions en direction de Pontivy, ils vont continuer à emprunter la rue du port dans Mûr de Bretagne !

Un accès plus direct entre la zone d'activité et l'échangeur Est aurait permis d'inciter les véhicules lourds à emprunter la sortie de Bel Air pour aller sur le Sud Bretagne sans passer dans l'agglomération.

. Fin de l'aménagement à l'Est : suppression du rond-point de Colmain.

Les documents mis à notre disposition : photomontages et plans ne montrent pas les voies de substitution éventuellement créées au niveau de Colmain.

Comment la desserte des villages situés au nord et au sud de la nouvelle voie entre le bourg de Saint Guen et Colmain en direction de Loudéac se fera-t-elle ? Où les véhicules reprendront-ils la nouvelle 2x2 voies ? (actuellement, l'accès est direct). En l'absence d'échangeur à Coët-Prat devront-ils reprendre le bourg de Saint Caradec ou rouler sur des voies communales étroites pour rejoindre l'échangeur de Bel Air ?

2 LE PAYSAGE

Les études de l'état actuel soulignent la qualité du paysage de la région.

Les photomontages et vidéos sont idylliques, notamment en présentant une végétalisation telle qu'elle pourrait être 20 à 25 ans après l'achèvement des travaux (arbres de haute tige...). Il est indispensable que le traitement de la proximité de la vallée de Poulancré ainsi que l'ensemble du tronçon Caurel – Pont-Quémer fasse l'objet d'un traitement soigné à pousse rapide.

La voie verte et le GR 341 devront faire l'objet de plantations aux abords des ouvrages. Nous ne pouvons pas accepter ce qui a été réalisé en parallèle à la 2x2 voies avant l'arrivée sur Loudéac : aucune plantation pour masquer la 2x2 voies ni même en atténuer le bruit.

J'attire l'attention sur l'entretien des plantations car nous assistons malheureusement à beaucoup de négligence le long des voies et au niveau des échangeurs (Bel-Air, Saint Gelven...).

3 LES MESURES DE COMPENSATION

Il est prévu des aménagements pour atténuer les nuisances sonores de 15 habitations pour un montant de 104 000€. Cela paraît largement insuffisant !

Les aménagements d'échangeurs à Curlan, les flux complémentaires qu'ils engendrent liés à la sortie de la zone d'activité sur la départementale n° 35 nécessitent de revoir le nombre d'habitations concernées sur les voies départementales ou de desserte ainsi que la nature des travaux pour limiter le bruit.

En ce qui concerne l'impact sur les exploitations agricoles, il est indispensable que la réserve foncière soit supérieure à 75 hectares afin de donner des marges de manœuvre en vue de l'aménagement foncier.

4 L'IMPACT SUR LE TOURISME

L'effet vitrine avec des ouvertures visuelles sur le Lac de Guerlédan au niveau de l'Anse de Landroannec est largement modifié : la vidéo ne permet pas d'entrevoir le lac !

Une aire de stationnement est-elle prévue ?

Je regrette que faute, de demi-échangeur à Caurel, la sortie vers le lac ne soit possible qu'à Saint Gelven!

Pour pallier à ces impacts négatifs sur l'économie touristique, il est indispensable de mettre en œuvre une politique ambitieuse de signalétique après l'avoir définie en concertation avec les acteurs locaux : élus, structures touristiques et professionnels.

La continuité de la voie verte et du GR 341 est notamment prévue avec des passages sous des ouvrages. J'attire l'attention sur le traitement paysager aux abords des ouvrages ainsi que sur l'entretien et notamment la propreté sous les ponts. Il en va de la notoriété et de la fréquentation par les randonneurs.

. Impact sur le Tour de France.

La côte de Mûr de Bretagne (D 767) fait partie des lieux mythiques du Tour de France en Bretagne.

Rappelons-nous 3 arrivées récentes en haut de la côte en raison du profil de la voie et de son intérêt au classement de la montagne. L'aménagement proposé modifie ce profil et gomme la déclivité. A-t-on mesuré un éventuel impact négatif sur une future arrivée ou un prochain passage au moment des travaux ou suite à l'achèvement des aménagements ?

Espérant que mes observations puissent être prises en compte pour améliorer les impacts de l'aménagement de la mise à 2x2 voies, je vous prie de recevoir, Madame le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Monique Le Clézio

